

# THE INSIDE TRACK

## DES INFORMATIONS CONCISES SUR LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le Inside Track CDH48 :  
la 48ème session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme

Du lundi 13 septembre au vendredi 8 octobre (session de 4 semaines)  
Salle XX, Palais des Nations / En ligne



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE  
UNITED NATIONS | GENEVA



UNIVERSAL RIGHTS GROUP



*S.E. Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, informant le Conseil lors de la 31e session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur les graves préoccupations et la situation des droits de l'homme en Afghanistan.*

## EN BREF

- Le 13 septembre, S.E. Mme Michelle Bachelet, Haute-Commissaire pour les droits de l'homme, ouvrira le CDH48 avec un **compte-rendu oral de son rapport annuel sur la situation des droits de l'homme dans le monde**. Ce compte-rendu oral, ainsi que d'autres comptes rendus oraux spécifiques à chaque pays donné par la Haute-Commissaire, serviront de base au débat général sous le point 2 de l'agenda les 14 et 15 septembre.
- Au cours de la session, le Conseil examinera les **rapports portant sur des situations de pays spécifiques** préparés par la Haute-Commissaire et le Secrétaire général concernant entre autres : le Cambodge, la République démocratique du Congo, la Géorgie, le Myanmar, le Territoire palestinien occupé, le Soudan, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen. De plus, la Haute-Commissaire présentera ses **comptes rendus oraux** sur la situation en Afghanistan, au Nicaragua, au Soudan du Sud, au Sri Lanka, dans la région du Tigré en Éthiopie et en Ukraine, ainsi qu'un **compte-rendu écrit** sur le Myanmar.
- Le Conseil examinera également **les rapports** de la Haute-Commissaire et du Secrétaire général sur un certain nombre de **thèmes**, notamment :
  - l'objection de conscience au service militaire ;
  - la contribution des procédures spéciales pour aider les États et les autres parties prenantes à prévenir les violations et les abus des droits de l'homme ;
  - la coopération avec les Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits humains ;
  - l'état actuel de l'intégration des droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après-conflit dans les travaux du Conseil ;
  - les effets de l'intelligence artificielle sur la jouissance du droit à la vie privée ;
  - les droits des peuples autochtones ;
  - le droit au développement.

■ Le Conseil examinera les rapports de **18 procédures spéciales** (quatre spécifiques à un pays et quatorze thématiques) et organisera des dialogues interactifs avec, notamment celles portant sur les mandats suivants: la détention arbitraire ; les disparitions forcées ; les substances et déchets dangereux ; les peuples autochtones ; l'ordre international ; l'utilisation de mercenaires ; les personnes âgées ; les personnes d'ascendance africaine ; le racisme ; le droit au développement ; l'esclavage ; la vérité, la justice et la réparation ; les mesures coercitives unilatérales ; l'eau potable et l'assainissement ; le Cambodge ; la République Centrafricaine ; le Myanmar ; et la Somalie. Conformément à **HRC/PRST/OS/13/1**, tous les dialogues interactifs (DI) seront individuels.

■ Conformément au document **HRC/PRST/OS/13/1**, il n'y a pas eu de débat général pendant la session du CDH47. Par conséquent, les rapports et les comptes rendus oraux de la Haute-Commissaire et du Secrétaire général ainsi que des organes subsidiaires qui ont été présentés lors du CDH47 seront examinés lors des débats généraux pertinents de cette session, à moins qu'ils n'aient été mandatés pour être examinés lors d'un dialogue interactif, qui a déjà eu lieu.

■ Le 22 septembre, le Conseil recevra, pour la première fois, un **exposé du Président de la Commission de Consolidation de la Paix sur les travaux de la Commission**. Ce briefing a été mandaté par la résolution 45/31 du Conseil sur "La contribution du Conseil des droits de l'homme à la prévention des violations des droits de l'homme".

■ Le Conseil devrait adopter environ **28 projets de résolution et autres textes**. La date limite pour soumettre un projet de résolution a été fixé au **29 septembre 2021 à 13 heures**. Il est également prévu que **trois nouveaux titulaires de mandat** soient nommés, dont le Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels, un membre du Groupe de travail d'Expert sur les personnes d'ascendance africaine (membre des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et un membre du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises (membre des États d'Amérique latine et des Caraïbes). De plus amples informations sur le processus de nomination et les candidats sont disponibles **ici**<sup>1</sup>.

Pour obtenir la version intégrale du programme de travail pour la 48<sup>ème</sup> session, cliquez **ici**<sup>2</sup>.

---

1 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/HRC48.aspx>

2 [https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session48/Documents/PoW\\_EN.doc](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session48/Documents/PoW_EN.doc)

# L'IMPACT DES MESURES SPÉCIALES POUR COMBATTRE LA COVID-19 LORS DU CDH

Au vu de la pandémie de COVID-19 en cours, des modalités extraordinaires similaires à celles utilisées lors des CDH46 et CDH47 devraient se poursuivre, dans le plein respect des textes institutionnels et en conformité avec l'évaluation sanitaire et les annonces faites par le Conseil fédéral suisse concernant la prévention de la propagation du COVID-19. Ces mesures seront réexaminées si et quand les mesures imposées par le gouvernement suisse changent.

Ces modalités extraordinaires comprennent :

- Le CDH48 se tiendra dans la salle XX. La salle XX sera affectée aux réunions plénières du Conseil et la salle XXVI aux consultations informelles. Comme la capacité de la salle XX ne permet pas d'accueillir un délégué par État membre et observateur ainsi que des représentants d'organisations internationales et d'ONG, le Conseil mènera ses travaux de manière essentiellement virtuelle. Tous les participants à la 48ème session doivent être accrédités via **INDICO**<sup>3</sup>.
- Bien que l'accès aux locaux du BNUG soit restreint, tous les représentants devront néanmoins s'inscrire via INDICO afin de pouvoir transmettre des messages vidéo. Lorsqu'ils soumettent une demande d'accréditation, les délégués sont priés d'indiquer s'ils possèdent déjà une carte d'accès annuelle ou temporaire à l'ONUG et, dans l'affirmative, de télécharger une photo de cette carte dans le champ correspondant de la plate-forme INDICO. Il est obligatoire, pour tous les participants, de fournir un numéro de téléphone valide.
- La présence physique dans la salle XX ne pouvant dépasser 148 personnes, conformément aux restrictions sanitaires en vigueur, les délégations des États sont vivement encouragées à envoyer des déclarations vidéo préenregistrées. Les messages vidéo devront être téléchargés via le système d'enregistrement en ligne (<http://spreg.ohchr.org/>), qui sera ouvert le lundi 6 septembre à 14 heures. La date limite de téléchargement des déclarations vidéo est fixée à au moins 2 heures avant le début du débat pour lequel elles sont soumises. Dans le cas où les messages préenregistrés ne sont pas possibles, les États peuvent alternativement délivrer des messages en direct via Zoom. Seuls les États qui, en raison de difficultés techniques, ne peuvent pas transmettre de messages préenregistrés ou via Zoom, peuvent exceptionnellement les transmettre dans la salle XX et sont invités à contacter le Secrétariat à l'adresse [hrcouncil@ohchr.org](mailto:hrcouncil@ohchr.org) pour prendre les dispositions nécessaires.
- Les représentants souhaitant exercer leur droit de réponse virtuellement peuvent le faire en envoyant une demande à [hrclistofspeakers@ohchr.org](mailto:hrclistofspeakers@ohchr.org). Ils recevront une invitation à un appel vidéo cinq minutes avant que le droit de réponse soit exercé. Le Secrétariat testera la connexion, en s'assurant que le son et la vidéo fonctionnent. Le représentant pourra suivre ce qui se passe dans la salle XX sur la plateforme et entendra quand la parole lui sera donnée. À ce moment-là, le représentant pourra débiter son intervention.

---

3 <https://indico.un.org/event/33588/>

- En raison de la pandémie de COVID-19, les ONG dotées du statut consultatif auprès de l'ECOSOC devront fournir des déclarations vidéo pour tous les dialogues interactifs ainsi que pour les discussions de groupe et les adoptions de l'EPU. Les messages vidéo devront être téléchargés directement via le système d'enregistrement en ligne (<http://ngoreg.ohchr.org/>). La date limite de téléchargement des messages vidéo est fixée à 18h00 le jour précédant le débat.
- Les États sont également vivement encouragés à envoyer des messages vidéo préenregistrés pour leur présentation initiale et à participer aux dialogues interactifs ou aux panels via Zoom.
- Conformément aux textes institutionnels, chaque projet de résolution et/ou de décision devra faire l'objet d'au moins une consultation informelle ouverte avant d'être examiné par le Conseil.
- Comme l'a répété le Bureau du CDH, les principaux auteurs des projets de résolution sont encouragés à organiser des réunions informelles virtuelles ou à mener des séries de consultations par écrit. Les délégations peuvent écrire au point focal compétent du Secrétariat du Conseil ([mkumar@ohchr.org](mailto:mkumar@ohchr.org)) pour obtenir de l'aide afin de mettre en place une participation virtuelle aux salles informelles via la plateforme WebEx. Toutefois, les représentants du « Core Group » du projet de résolution auront la possibilité de diriger la consultation informelle virtuelle depuis la salle XXVI ou une autre salle disponible du Palais des Nations, s'ils le souhaitent. Si des consultations informelles sont organisées virtuellement, les Core Groups doivent en informer le Secrétariat du CDH afin que la réunion soit incluse dans l'application en ligne « Sched ».
- Les **événements parallèles** ne pourront pas se dérouler à l'intérieur du Palais des Nations lors du CDH48. Toutefois, des événements parallèles virtuels peuvent être répertoriés sur l'Extranet à des fins d'information.
- Les représentants qui souhaitent soulever des points d'ordre lorsqu'ils ne sont pas dans la salle peuvent alerter le Secrétariat en utilisant la fonction "lever la main" sur Zoom. Le président interrompt alors le débat et donne la parole, via la plateforme Zoom, à la délégation qui a soulevé le point d'ordre.
- Les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et les membres des mécanismes d'investigation se trouvant dans l'incapacité de se rendre à Genève pourront participer aux dialogues interactifs par vidéo-conférence.
- Lors de l'inscription aux panels, les États seront invités à classer les panels dans l'ordre de leurs priorités, les créneaux d'intervention étant attribués par le système en tenant compte de ces priorités. Si le nombre d'États indiquant la plus haute priorité pour un panel particulier dépasse le nombre maximum de créneaux de parole disponibles, les créneaux seront attribués selon le principe du premier arrivé, premier servi.



*47e session ordinaire du Conseil des droits de l'homme en juin 2021.*

# MESURES POUR AIDER LES PETITES DÉLÉGATIONS PENDANT LE CDH

Le Bureau d'assistance du CDH pour les PEID et les PMA vise à, virtuellement, faciliter la compréhension des sujets abordés lors du CDH et renforcer la participation des délégations de petits États pendant la session. Le Bureau d'assistance peut être joint avant, pendant, et après la session par courriel ([HRCdesksmallPM@ohchr.org](mailto:HRCdesksmallPM@ohchr.org)) ou par téléphone/WhatsApp +41 (0) 79 500 00 32. Le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des PMA et PEID aux travaux du Conseil des droits de l'Homme est également disponible pour des consultations en ligne sur demande.

L'utilisation de l'outil en ligne de « E-Delegate » continuera afin de faciliter le travail des délégations lors du CDH. Cet outil permettra aux délégations de diffuser, soumettre et parrainer des résolutions, entre autres. Il est accessible à ce [lien](#)<sup>4</sup>.

Les délégués pourront continuer à utiliser « [HRC48 Sched](#) » pour personnaliser leurs agendas et les synchroniser avec leurs calendriers. HRC48 Sched fournit des détails sur les réunions plénières ainsi que sur les autres réunions prévues parallèlement à la session du Conseil des droits de l'homme au Palais des Nations. Veuillez noter que les détails des réunions sont susceptibles d'être modifiés et seront mis à jour quotidiennement.

## LES RÉUNIONS-DÉBATS

Il est prévu que le CDH48 tienne six réunions-débats sur les thèmes suivants :

- Réunion bisannuelle sur les mesures coercitives unilatérales et les droits de l'homme - Sanctions unilatérales : compétence et extraterritorialité (16 septembre)
- Réunion annuelle sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes - La fracture numérique entre les sexes à l'heure de la pandémie de COVID-19 (27 septembre)
- Réunion annuelle d'une demi-journée sur les droits des peuples autochtones - Situation des droits de l'homme des peuples autochtones face à la pandémie de COVID-19, avec un accent particulier sur le droit à la participation (28 septembre)
- Réunion-débat d'une demi-journée sur l'aggravation des inégalités exacerbées par la pandémie de COVID-19 et leurs implications pour la réalisation des droits de l'homme (28 septembre).
- Panel de haut niveau sur la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme (29 septembre)
- Panel de discussion sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des manifestations pacifiques (29 septembre)

Des notes sur ces débats seront disponibles [ici](#)<sup>5</sup>.

## WHAT'S IN PRINT?

Au cours du CDH48, les États examineront **87 rapports** préparés par le Secrétaire général, la Haute-Commissaire, les Groupes de travail et/ou des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales.

Ces rapports de l'ONU, mandatés par le Conseil via des résolutions précédentes, seront disponibles [ici](#)<sup>6</sup> une fois publiés.

5 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session48/Pages/48RegularSession.aspx>

6 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session48/Pages/ListReports.aspx>

# 'NOMBRE L' – PROJETS DE RÉOLUTIONS ET AUTRES TEXTES DU CDH48<sup>7</sup>

Sur la base des annonces faites lors de la réunion d'organisation du CDH48, du calendrier volontaire des initiatives régulières, et des initiatives récurrentes de l'année précédente (CDH45), les projets de résolution et autres textes suivants devraient être déposés lors du CDH48. Avant leur adoption, ces textes feront l'objet d'au moins un cycle de consultation informelle ouverte avec les délégations intéressées.

## RÉSOLUTIONS PORTANT SUR LA SITUATION D'UN PAYS

(\* = Initiative formellement annoncée pendant la réunion organisationnelle du CDH48)

Objet de la résolution	Parrain(s) principal(aux) <sup>8</sup>	Point supposé à l'ordre du jour	Historique du vote <sup>9</sup>
Renforcement de la coopération et de l'assistance technique dans le domaine des droits de l'homme en République bolivarienne du Venezuela	Iran (République Islamique de)	2	Vote (14-7-26)
Situation des droits humains au Yémen*	Belgique, Canada, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas	2	Vote (22-12-12)
Situation des droits humains au Burundi*	Slovénie (EU)	4	Vote (24-6-17)
La situation des droits de l'homme en République arabe syrienne*	Allemagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Jordanie, Koweït, Pays-Bas, Qatar, Royaume-Uni, Turquie	4	Vote (27-1-19)

7 Lorsqu'ils sont présentés au Conseil, les projets de résolution (et autres textes) reçoivent un numéro "L"

8 Basé sur les principaux sponsors des résolutions précédentes

9 Résultats du vote de la dernière fois que la résolution a été adoptée par le Conseil. Les résultats du vote sont représentés par (OUI - NON - ABSTENTION).

Situation des droits humains en République bolivarienne du Venezuela	Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Guatemala, Guyane, Honduras, Panama, Paraguay, Pérou	4	Vote (22-3-22)
Assistance à la Somalie dans le domaine des droits humains	Somalie, Royaume-Uni	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Libye*	Cameroun (Groupe africain)	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République centrafricaine	Cameroun (Groupe africain)	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme en République démocratique du Congo*	Cameroun (Groupe africain)	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités visant à améliorer encore la situation des droits humains au Soudan	Cameroun (Groupe africain)	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Yémen*	Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Soudan, Yémen	10	Consensus
Services consultatifs et assistance technique pour le Cambodge*	Japon	10	Consensus

# RÉSOLUTIONS THÉMATIQUES

(\* = Initiative formellement annoncée pendant la réunion organisationnelle du CDH48)

Objet de la résolution	Parrain(s) principal(aux) <sup>10</sup>	Point supposé à l'ordre du jour	Périodicité <sup>11</sup>	Historique du vote <sup>12</sup>
Conséquences des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés*	Argentine, Canada, Honduras, Italie, Monténégro, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Sierra Leone, Suisse, Thaïlande, Zambie	3	Bisannuel	Consensus
Droit au développement*	Azerbaïdjan (MNA)	3	Annuel	Vote (27-13-7)
Droits humains et peuples autochtones*	Guatemala, Mexique	3	Annuel	Consensus
Participation aux affaires publiques et politiques dans des conditions d'égalité*	Botswana, Indonésie, Pays-Bas, Pérou, République Tchèque	3	Trisannuel	Consensus

10 Based on main sponsors of previous resolutions.

11 Based on the voluntary calendar of thematic resolutions.

12 Vote results from the last time the resolution was adopted by the Council. Vote results are represented as (YES – NO – ABSTAIN)

Promotion d'un ordre international démocratique et équitable*	Cuba	3	Annuel	Vote (25-14-8)
L'utilisation de mercenaires comme moyen de violer les droits de l'homme et d'empêcher l'exercice du droit des peuples à l'autodétermination*	Cuba	3	Annuel	Vote (29-14-4)
La question de la peine de mort*	Belgique, Benin, Costa Rica, France, Mexique, Moldavie, Mongolie, Suisse	3	Bisannuel	Vote (26-14-6)
La reconnaissance du droit à un environnement sûr, propre et sain*	Costa Rica, Maldives, Maroc, Slovénie, Suisse	3	Nouvelle initiative	N/A
Le droit à la vie privée à l'ère numérique*	Allemagne, Autriche, Brésil, Liechtenstein, Mexique	3	Bisannuel	Consensus
Les droits humains des personnes âgées*	Argentina, Brazil	3	Trisannuel	Consensus

Coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme*	Fidji, Ghana, Hongrie, Irlande, Uruguay	5	Bisannuel	Vote (36-0-11)
De la rhétorique à la réalité : appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*	Cameroun (Groupe Africain)	9	Annuel	Consensus
Amélioration de la coopération technique et du renforcement des capacités dans le domaine des droits humains*	Brésil, Honduras, Indonésie, Maroc, Norvège, Qatar, Singapour, Thaïlande, Turquie	10	Annuel	Consensus

# LES MÉCANISMES DU CONSEIL

## PROCÉDURES SPÉCIALES

14 procédures spéciales thématiques (Rapporteurs spéciaux, Experts indépendants et Groupes de travail) présenteront leurs rapports (y compris ceux issus de missions dans des pays) lors du CDH48. En outre, quatre procédures spéciales spécifiques à un pays (Rapporteurs spéciaux et Experts indépendants) présenteront des rapports/comptes rendus oraux sur la situation des droits de l'homme dans les pays couverts par leurs mandats et leur engagement avec le(s) État(s) concerné(s).

## MANDATS AYANT POUR OBJET LA SITUATION DANS UN PAYS

Mandat	Présentation du rapport/compte-rendu oral et dialogue interactif <sup>13</sup>
Rapporteur spécial sur le Myanmar	22 septembre
Rapporteur spécial sur le Cambodge	6 octobre
Expert indépendant sur la Somalie	6 octobre
Expert indépendant sur la République Centrafricaine	7 octobre

## MANDATS THÉMATIQUES

Mandat	Présentation du rapport et dialogue interactif	Rapport de mission dans le pays
Rapporteur spécial sur l'eau et l'assainissement	15 septembre	
Rapporteur spécial sur les mesures coercitives unilatérales	15 septembre	Qatar Venezuela (République bolivienne du)
Rapporteur spécial sur la vérité, la justice et la réparation	16 septembre	Suivi des visites en Tunisie, en Uruguay et en Espagne  Suivi des visites au Burundi, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et au Sri Lanka
Rapporteur spécial sur l'esclavage	17 septembre	
Rapporteur spécial sur le droit au développement	17 septembre	

Groupe de travail sur les détentions arbitraires	20 septembre	
Expert indépendant sur les personnes âgées	20 septembre	
Expert indépendant sur l'ordre international	20 septembre	
Groupe de travail sur les disparitions forcées	21 septembre	
Groupe de travail sur les mercenaires	21 septembre	
Special Rapporteur on hazardous substances and wastes	21 septembre	
Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones	28 septembre	
Groupe de travail sur l'ascendance africaine	4 octobre	
Rapporteur spécial sur le racisme	4 octobre	

# FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'APPUI DE LA PARTICIPATION DES PMA ET PEID AUX TRAVAUX DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Le Fonds d'affectation spéciale visant à soutenir la participation des PMA et des PEID aux travaux du Conseil, créé en 2012, a sélectionné 16 (dix femmes et six hommes) fonctionnaires gouvernementaux pour participer au CDH48. Il s'agit de la deuxième plus grande cohorte de bénéficiaires à assister à une session du Conseil depuis la création du fonds fiduciaire. Les délégués ont également suivi un cours d'initiation virtuel au début du mois de septembre afin de préparer leur participation au CDH48.

Au CDH48, le Fonds d'affectation spéciale soutiendra la participation des délégués des PMA et PEID suivants :

- Bénin
- Cambodge
- Comores
- La Gambie
- Lesotho
- Maldives
- Le Mali
- Maurice
- Népal\*
- Ouganda
- Saint Vincent et les Grenadines
- Soudan\*
- Suriname
- Tanzanie
- Togo\*
- Zambie

\* Membre du Conseil

# EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**LES RÉSULTATS DE L'EPU DE 15 ÉTATS  
SERONT EXAMINÉS EN VUE D'UNE  
ADOPTION PAR LE CONSEIL LORS DU  
CDH48 (PRÉVU LE 30 SEPTEMBRE -  
1ER OCTOBRE 2021).**

BELGIQUE, DANEMARK\*, ESTONIE,  
ÎLES SALOMON, LETTONIE,  
MOZAMBIQUE, MYANMAR,  
NAMIBIE\*, NIGER, PALAU,  
PARAGUAY, SEYCHELLES, SIERRA  
LEONE, SINGAPOUR, SOMALIE\*

\*Membre du Conseil

## THÈMES LES PLUS FRÉQUENT DU CDH48\*





PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE  
UNITED NATIONS | GENEVA

---



UNIVERSAL RIGHTS GROUP

The content of this document does not represent the official position of the Permanent Mission of Singapore

---